ROYAUME DE BELGIQUE
Ministre de la Mobilité, du Climat et
de la Transition environnementale
KONINKRIJK BELGIË
Minister van Mobiliteit, Klimaat
en Ecologische Transitie

Fabien Dethier, Chef de Cabinet - Cabinet du Ministre fédéral de Belgique de la Mobilité, du Climat et de l'EnvironnementDiscours à l'occasion de la réception diplomatique au Radisson, Bruxelles : « Faire avancer la reconnaissance de l'écocide : Une initiative diplomatique pour l'OACPS et la COP30 »

Jeudi 13 mars 2025

Mesdames et Messieurs,

C'est un privilège et une grande responsabilité de prendre la parole devant vous aujourd'hui en tant que Chef de Cabinet du Ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, en charge du développement durable.

Nous sommes en effet à un moment charnière de notre histoire. Le bien-être, voire la survie, de notre planète et des générations futures dépend des décisions que nous prenons aujourd'hui. Notre engagement en faveur de la justice environnementale doit aller au-delà des discours ; il doit se traduire par un cadre juridique qui tienne pour responsables ceux qui nuisent délibérément à notre planète.

L'urgence de cette mission ne peut et ne doit pas être sous-estimée. Partout dans le monde, nous assistons à une destruction environnementale croissante—déforestation, pollution, perte de biodiversité et déstabilisation du climat—qui menace les fondements mêmes de la vie.

La Belgique, un acteur engagé dans la lutte contre l'écocide

Nous pouvons être fiers que la Belgique soit l'un des leaders dans la lutte contre les atteintes graves, généralisées et durables à l'environnement, communément appelées « écocide ». **La Belgique est notamment l'un des premiers pays européens à avoir reconnu l'écocide comme un crime dans son droit national.**

En 2021, le Parlement belge a adopté une résolution « appelant à l'inclusion du crime d'écocide dans le droit pénal international ». Par cette résolution, le Parlement belge a demandé au gouvernement fédéral de faire deux choses : d'une part, examiner si le

crime d'écocide pouvait être intégré dans le droit pénal belge, et d'autre part, soutenir l'initiative de l'État de Vanuatu et des Maldives visant à modifier les statuts de la Cour pénale internationale pour inclure le crime d'écocide.

Ainsi, la Belgique s'aligne sur des pays tels que les Maldives, Vanuatu, Fidji, Samoa, la Nouvelle-Zélande, la Finlande et la République démocratique du Congo, qui plaident activement pour que l'écocide devienne le cinquième crime international, aux côtés du génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et du crime d'agression.

À l'échelle nationale, la Belgique a finalement modifié son code pénal en février 2024 pour y intégrer le crime d'écocide, devenant ainsi l'un des premiers pays européens à adapter son droit pénal en ce sens. Sur le plan international, la Belgique contribue activement, depuis 2020, aux débats sur la criminalité environnementale au sein de la Cour pénale internationale et de l'Assemblée des Nations Unies.

Au sein de l'Union européenne, nous avons activement participé aux discussions sur la révision de la directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal. La directive révisée a été officiellement adoptée en 2024 et comprend :

- Une extension et un affinement de la liste des infractions pénales
- Un renforcement des dispositions relatives aux sanctions pénales
- Une meilleure application de la loi
- Une protection accrue des défenseurs de l'environnement et des droits procéduraux du public concerné
- Une obligation de développer une stratégie de lutte contre la criminalité environnementale

Cette directive révisée est en cours de transposition dans les juridictions nationales des États membres de l'UE. Nous veillerons à rester exemplaires et pionniers dans ce cadre.

Une pertinence particulière pour les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

Permettez-moi maintenant d'élargir le sujet à l'importance de cette lutte contre le crime d'écocide.

L'urgence de criminaliser l'écocide est particulièrement manifeste dans les États en développement, où les populations locales subissent la destruction de leur environnement, souvent motivée par la recherche du profit. Les industries extractives sont responsables de la déforestation, de la pollution toxique et de la dégradation des sols. Le changement climatique entraîne des conditions météorologiques extrêmes et

l'élévation du niveau de la mer, provoquant des pertes de moyens de subsistance et des déplacements forcés de populations.

Dans ce contexte alarmant, **la Belgique continuera à soutenir les efforts visant à mettre en place un cadre juridique clair pour tenir les auteurs de ces actes responsables, tout en poursuivant ses engagements en faveur du développement durable, respectueux des droits humains et de l'environnement.**

Écocide, conflit et migration

Nous savons que le crime d'écocide a des répercussions bien au-delà de l'environnement, puisqu'il alimente les conflits et les migrations forcées.

Comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, la destruction de l'environnement accentue la rareté des ressources, augmente les tensions et pousse les populations à l'exode. Dans de nombreuses régions, l'écocide contribue directement à l'instabilité, forçant des communautés entières à fuir pour trouver refuge et des moyens de subsistance.

La criminalisation de l'écocide est donc non seulement une nécessité environnementale, mais aussi une étape cruciale pour prévenir les conflits et protéger les populations vulnérables.

Un appel à l'action

Le Ministre se réjouit de voir que le mouvement en faveur de la justice environnemtale prend de l'ampleur. Plusieurs pays, dont le Chili, la France et le Mexique, ont suivi l'exemple de la Belgique en intégrant l'écocide dans leur cadre légal. Des discussions sont en cours en Écosse, au Pérou, en Argentine et aux Pays-Bas.

L'un des principaux défis sera de veiller à ce que les lois sur l'écocide se traduisent par une réelle responsabilisation juridique. La coopération internationale sera essentielle, car l'écocide dépasse souvent les frontières et est lié à d'autres formes de criminalité organisée.

C'est en unissant nos efforts, au-delà des frontières et des disciplines, que nous pourrons mettre en place un système juridique efficace pour protéger la nature et responsabiliser ceux qui lui portent atteinte.

L'avenir de notre planète dépend des choix que nous faisons aujourd'hui. Faisons en sorte qu'ils soient audacieux, justes et visionnaires.

Merci de votre attention.